

Le bilan final

A quoi faut-il penser ?

- **Utiliser les documents prévus par la Région (exemple sur Je Me Qualifie) pages 88 et 91 du CCTP :**
 - ANNEXE 10 - MODELE DE BILAN DE FIN DE SESSION PAR STAGIAIRE page 88
 - ANNEXE 12 - BILAN D'INTEGRATION INDIVIDUEL OU COLLECTIF DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP) page 91
- **Vérifier qu'il n'existe pas d'autres bilans « institutionnels » à fournir (CG, PLIE...)**

Pour un bilan en cas de rupture de la formation :

- Récupérer des informations/éléments (ex : évolution de la santé, du handicap) qui justifient la rupture auprès des différents intervenants :
 - Les employeurs
 - Les formateurs
 - Le stagiaire TH
 - Les autres acteurs qui accompagnent l'insertion du stagiaire (logement, ASS, éducateurs, prestataires de compensation/accompagnement...)
- Faire un retour bilan/rapport au prescripteur

Pour un bilan à la fin de la formation :

- Effectuer un bilan collectif en présence du financeur ou du prescripteur
- Effectuer un bilan individuel (possibilité tripartite) :
 - Un bilan à la sortie : les acquis, les difficultés rencontrées, l'intégration dans le groupe, le projet post formation
 - Un bilan à 3 et 6 mois point sur la situation (d'emploi, de formation)

Les outils à utiliser

- Entretiens en présentiel et/ou téléphoniques avec les différents intervenants
Si rupture => rapport/bilan diffusé au prescripteur
- Bilan final :
 - bilan collectif (Conseil Régional) :
Restitution écrite
Questionnaire d'évaluation
 - bilan individuel (Conseil Régional, prescripteur, stagiaire...) :
Fiche bilan avec
préconisation
Enquête
Livret de compétences
Diplôme
- Bilan à 3 mois : enquête papier et/ou téléphonique

Les points de vigilance (dans le cas d'une rupture)

- Alerter le prescripteur et les différents intervenants si pressentiment de rupture
- Rechercher et proposer des solutions
- Si il y a rupture, être vigilant sur le délai de retour du bilan au prescripteur